

## FORMATION DE PERFECTIONNEMENT - GARES

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Intitulé de la formation:**

Formation de perfectionnement - Gares

 **Objectifs pédagogiques:****OBJECTIFS:**

Être capable de :

- Préciser les disposition réglementaires applicables aux ouvrages en infrastructure.

Présenter les dispositions adaptées à des ouvrages spécifiques, Clarifier les exigences réglementaires liées aux grandes gares.

**ÉVALUATION :**

Table ronde et visite permettant une auto évaluation individuelle et collective.

## ORGANISATION

 **Modalités de déroulement:**

Durée totale: 2 jours

Places disponibles: 36 stagiaires

Matériels à apporter: tenue civile correcte, matériel pour prise de notes

Lieu(x): ENSOSP Paris 6/8 rue Eugène

Oudiné 75013 Paris -

## PUBLIC ET ACCÈS

 **Public concerné:**

-En priorité, être officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers employés dans le domaine de la prévention incendie ;

-Pour les non sapeurs-pompiers : être un professionnel du domaine de la sécurité incendie en lien avec le thème de la formation.

 **Prérequis:**

- Pour les sapeurs-pompiers : PRV2 ;

- Pour les non sapeurs-pompiers : AP2 ou équivalent.

## VALIDATION ET CERTIFICATION

 **Modalités d'évaluation des acquis / Modalités de suivi et sanction:**

2024 : Taux de satisfaction : 80 %

Attestation de formation



### **Tarifs:**

: se reporter à la tarification en vigueur (site formaltis)



### **Contact et inscription:**

tél : 0144069300